

# Concertation RATP : donnez votre avis !

Voici les questions que nous nous posons sur ce projet présenté par la RATP. De nombreuses questions sont sans réponses dont la justification même du projet.

Soutenez notre démarche en répondant massivement à cette concertation par mail : [contact-concertationsaintremy@ratp.fr](mailto:contact-concertationsaintremy@ratp.fr) ou en envoyant le talon « lettre T » du [dépliant](#).

**La RATP lance une concertation au titre du Code de l'urbanisme.** Parce que ce projet va significativement modifier les flux hydrauliques qui ont déjà causés 2 accidents majeurs du RER-B, la RATP devrait le faire au titre du Code de l'environnement afin qu'elle s'engage à respecter la Loi sur l'eau tout en sécurisant les voies.

**Un projet pour fluidifier le trafic du RER B ?** Nous sommes tous pour ! Mais La RATP ne justifie nullement le besoin de nouvelles voies de garage en gare de Saint Rémy lès Chevreuse pour ce projet.

**Créer des voies de garage à St Remy pour décongestionner le site de Massy ?** Ces voies étaient prévues à l'origine sur le site dit « CEMEX » de la gare de Massy. Les travaux actuels de la ligne 18 n'empêchent nullement à l'horizon 2025 de créer ces voies comme prévu.

Par ailleurs, la RATP n'apporte aucun élément de justification concernant le « déficit » de voies de garage du RER B par rapport aux besoins d'aujourd'hui à l'horizon 2025-2030 avec les nouvelles rames MI20.

**Créer des voies à St Remy parce que c'est un terminus de mission commerciale.** Les gares de Massy et d'Orsay sont également des terminus de mission commerciale. Et alors ?

Surtout, en quoi garer des trains loin des ateliers de maintenance de Massy peut-il apporter une amélioration de la fiabilité du RER B ? D'autant que les trains garés à St Remy partiront à vide !!

**Le projet est en totale cohérence avec un projet de « pôle gare » de Saint Remy les Chevreuse.** Mais de quel projet parle la RATP ? Aucun projet n'a été approuvé ni par la commune, ni par IDF Mobilités, ni par le Département. Aucune planification n'est prévue à l'heure actuelle. La révision du PLU de la commune est en cours et ne devrait être approuvée par le Conseil municipal qu'en 2023,

**Le projet permet La création d'un accès supplémentaire aux quais.** En quoi cet accès réclamé par les habitants de Saint Rémy depuis des années, promis par la RATP lors de l'Enquête publique de 2016, est-il conditionné par la création de voies de garage ?

**La réalisation d'un mur de soutènement à l'extrémité des voies nouvelles facilitera la construction du futur parking de la gare.** De quel parking parle la RATP ? Aucun projet n'a été adopté. Ce mur de soutènement ainsi que les murs de fondation du parking auraient pour conséquence de couper la nappe phréatique qui se trouve sous l'ensemble de l'espace ferroviaire et pourraient créer des désordres irrémédiables au centre-ville de la commune,

**Le projet contribuera au traitement des questions hydrauliques par la création de deux bassins de rétention.** Implicitement, la RATP reconnaît enfin que le projet impacte les réseaux hydrauliques naturels. Mais où sont situés ces deux bassins qui n'apparaissent pas sur les plans du projet ? Le SIAHVY, la police de l'eau, le PNR ont-ils donné leur avis sur ces bassins ?

**Le projet comprend la requalification de la rue Ditte et la création d'un mur de soutènement le long de celle-ci.** En quoi la création d'un mur de 5 m de hauteur peut-il être une requalification d'une rue ? Aucun projet n'est proposé, aucun plan n'est présenté par la RATP que de vagues indications : « une attention particulière sera accordée à l'aspect de ce mur et à la végétalisation de ses abords afin de garantir sa bonne intégration » !

Quelles solutions la RATP compte-t-elle apporter vis-à-vis du bruit des trains (en circulation ou à l'arrêt, moteurs allumés), des vibrations et de la pollution lumineuse de nuit?

**Comment se dérouleront ces travaux ?** Contrairement aux affirmations de la RATP, les nuisances qui seront occasionnées par les travaux seront considérables et pour les riverains et pour les usagers de la ligne.

Vous avez pu les constater à une échelle bien plus faible lors de la phase 1 du projet, le bruit, les travaux de nuit (sans autorisation) ont été fréquents.

La création d'un mur de soutènement rue Ditte nécessitera la fermeture de cette dernière durant de nombreux mois perturbant non seulement les riverains mais tous les travailleurs traversant St Remy les Chevreuse.

**Des solutions alternatives au projet RATP existent !** La RATP refuse d'étudier les solutions alternatives proposées par la commune et les associations plutôt et s'enferme dans une solution coûteuse, pleine d'aléas et aux conséquences environnementales désastreuses